

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RD - Approbation de la grille tarifaire de la patinoire de Buisson Rond à compter du 1er décembre 2017
Abrogation de la délibération n° 138-16 C du 29 septembre 2016

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Adeline Vincent
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Bernard Januel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération n° 326-17 C

objet **RD - Approbation de la grille tarifaire de la patinoire de Buisson Rond à compter du 1er décembre 2017**

Abrogation de la délibération n° 138-16 C du 29 septembre 2016

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que la tarification actuelle de la patinoire de Buisson Rond propose différents tarifs dont certains sont réduits sur présentation d'un justificatif.

Afin de renforcer la synergie au sein de l'agglomération entre ses territoires urbains et ruraux et de renforcer l'attractivité de la station des Aillons/Margéraz, il est envisagé un partenariat avec la SEM des Bauges consistant à inclure dans le forfait ski à partir de 4 jours la possibilité pour les clients de la SEM de venir à la patinoire de Buisson Rond. Il appartiendrait alors à la SEM des Bauges de régler ces entrées à la régie de recettes patinoire.

Lors de la saison 2016-2017, le volume des ventes de forfaits séjours par la station était de 3 400 (entre 4 et 14 jours consécutifs).

La mise en place de ces produits combinés aurait le triple avantage :

- d'affirmer l'offre touristique montagnarde dans les Bauges et urbaine sur le territoire de Chambéry avec une liaison et une accessibilité renforcée,
- de faciliter l'accès aux équipements pour une clientèle touristique qui les fréquente peu,
- de permettre aux clients de la station de bénéficier d'une offre complémentaire au ski en période d'intempérie et de déficit d'enneigement.

Il est proposé d'élargir le tarif préférentiel d'accès à la patinoire appliqué aux groupes, familles nombreuses etc en l'étendant à la SEM des Bauges sur présentation d'un forfait séjour à partir de 4 jours, soit 2,60 € l'entrée et 2 € la location des patins, par personne et par passage. Les entrées et locations seront ainsi facturées mensuellement à la SEM, leurs clients se présentant à la patinoire avec un forfait en cours de validité.

Les autres tarifs de la patinoire de Buisson Rond sont inchangés dans l'attente d'une prochaine revalorisation tarifaire applicable en septembre 2018.

La nouvelle grille tarifaire jointe sera applicable à compter du 1^{er} décembre 2017.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 138-16 C du Conseil communautaire du 29 septembre 2016,

Vu l'avis de la commission équipements collectifs d'agglomération en date du 6 octobre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : abroge la délibération n° 138-16 C du 29 septembre 2016,

Article 2 : approuve la grille tarifaire d'entrée et de prestations à la patinoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges jointe en annexe, applicable à compter du 1^{er} décembre 2017.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 326-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de la grille tarifaire de la patinoire de Buisson
Rond à compter du 1er décembre 2017

Abrogation de la délibération n° 138-16 C du 29 septembre 2016

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : Grille tarifaire patinoire;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20218H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20218H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017